



**Info** Ixelles  
Elsene

03>04 2023



**Savourons le printemps!**  
**Geniet van de lente!**



## Un toit pour les MENA

**Les premiers logements de transit pour mineurs étrangers non accompagnés (MENA) ont été mis à disposition par la Commune. Ils permettront d'héberger 11 jeunes qui ont dû fuir leur pays et se retrouvent sans leurs parents.**

A partir du mois d'avril, la Commune proposera 4 logements pour 11 chambres à des jeunes MENA. Pour la plupart, ils étaient jusqu'ici hébergés dans des centres d'accueil. Ces adolescents qui arrivent en Belgique sans leurs parents représentent un public particulièrement vulnérable. La Commune qui a pour ambition de développer des logements dignes permettant l'accueil des personnes les plus fragiles avait à cœur de concrétiser un tel projet sur son territoire.

Ces 4 logements voient le jour dans un contexte de migration intense et ils vont pouvoir offrir un espace de repos et surtout, d'intégration à ces jeunes. Il est particulièrement difficile pour les MENA de trouver des logements décentes et accessibles, c'est pourtant indispensable pour commencer une nouvelle vie dans la stabilité et l'autonomie.

Ce projet est encadré par l'asbl Maison Babel qui a déjà une forte expertise dans le secteur de l'aide à la jeunesse. L'association a pour mission d'accompagner les jeunes dans leur parcours migratoire ou dans la réalisation d'un projet de vie et d'installation autonome en Belgique. Ce soutien de Maison Babel concerne tous les axes de vie : la gestion d'un logement, la scolarité, la formation, la santé,

la gestion financière, l'insertion solide dans la société, et ce en l'absence de repères familiaux.

Leselles accueille donc une nouvelle association sur son territoire puisque Maison Babel occupera des bureaux au rez-de-chaussée de l'immeuble de logements. Cette organisation permettra d'offrir des nouveaux bureaux à l'association mais aussi une présence constante pour les jeunes.

Concrètement, le bail proposé aux jeunes âgés entre 16 et 20 ans est de 6 mois, renouvelable 2 fois pour une durée maximale de 18 mois. Il y a donc un principe de rotation, puisqu'il s'agit de logement de transit, considéré comme un tremplin pour s'émanciper. Le bâtiment comprend 4 logements qui viennent d'être rénovés par la Commune grâce à des financements communaux et régionaux.

Après la création des premiers logements d'urgence et de transit en 2021, on peut se féliciter de la mise en place des premiers hébergements pour mineurs non accompagnés dans la Commune. Ainsi, leselles montre, par des actions concrètes, sa volonté d'être solidaire et accueillante.

